

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

Le règlement **AO-515** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* par la modification des règles applicables sur le côté sud de l'avenue Elmwood comme suit :

- a) l'ajout du nouveau paragraphe suivant : « malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 9,5 mètres à l'ouest de l'avenue Bloomfield et un autre point situé à une distance de 5 mètres vers l'ouest : stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps. De plus, stationnement excédent 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1 et stationnement prohibé de 8h à 12h le mercredi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre. »

Le règlement **AO-516** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* par la modification des règles applicables sur le côté sud du boulevard Saint-Joseph comme suit :

- a) l'ajout du nouveau sous-paragraphe d) suivant : « d) sur la partie de ce boulevard comprise entre le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine et un point situé à une distance de 34,5 mètres vers l'est : arrêt interdit en tout temps. »

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 4 mars 2021

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

